

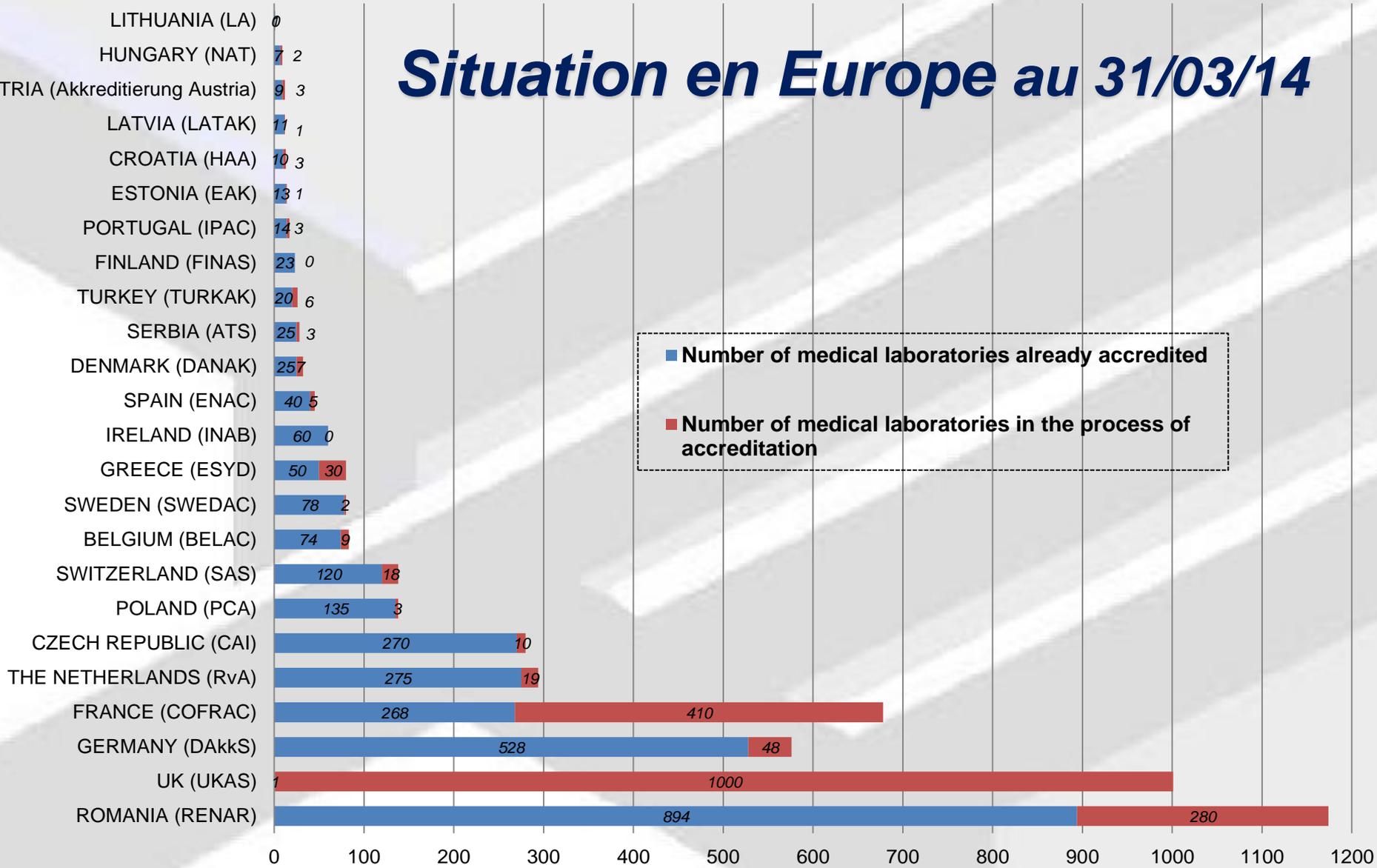


Accréditation des laboratoires de biologie médicale français

Cofrac

52 rue Jacques Hillairet 75012 Paris

Situation en Europe au 31/03/14



■ Number of medical laboratories already accredited
 ■ Number of medical laboratories in the process of accreditation

The Netherlands : 260 accredited and 17 in a process of accreditation by CCKL
 UK : 1000 in a process of transfer from CPA-UK



Avancement de la démarche

	Accréditations effectives au 30/11/14	Demandes d' accréditation (voie A)	Demandes d' accréditation (voie B)	Total	Nb total de LBM au 31/10/13
Nb de LBM	413	207	150	770	1384
(nb de sites)	(1642)	//			
dont pour des EBMD	4	//			
LBM hospitaliers*	111 (6 GCS)	80 (6 GCS)	48 (2 GCS)	239 (31%)	359
LBM « privés » et « autres publics »	302	127	102	531	1025

* CH, CHU, GCS, HIA, CLCC



Les évaluations par les pairs

Ce n'est pas un contrôle : le comportement des évaluateurs s'inscrit dans une démarche de progrès pour le LBM

- Enclenchement effectif de la démarche au sein des établissements hospitaliers
- Ecart maîtrisés, nécessitant parfois l'appui des services support (informatique, métrologie, formation, pré-analytique)
- Harmonisation des évaluateurs sur des problématiques spécifiques

→ Démarche d'amélioration continue



Les ressources

- **Structure permanente au 30/11/14**

28 membres, dont un biologiste médical

- **Evaluateurs au 30/11/14**

80 Evaluateurs Qualiticiens (62 externes)

177 Evaluateurs Techniques (30 issus d'établissements hospitaliers)

59 candidatures d'ET en cours d'examen (dont 18 issues de biologistes médicaux hospitaliers)

Objectif : disposer d'un minimum de **400 évaluateurs techniques début 2016**, dont un minimum de **100** issus d'établissements hospitaliers



Devenir *biologiste médical évaluateur*

brochure « *biologiste médical hospitalier : devenir évaluateur pour le Cofrac* »

■ Pourquoi ?

- pour améliorer les pratiques professionnelles par l'échange
- pour optimiser les évaluations (spécificités d'organisation, expertise)
- pour partager le retour d'expérience et améliorer les pratiques d'accréditation

■ Qui ?

- Biologistes médicaux disposant d'une bonne connaissance du référentiel d'accréditation (mise en place SMQ, DU qualité, formation)

■ Dans quelles conditions ?

- Missions d'intérêt général (convention spécifique)
- Temps personnel (statut indépendant ou auto-entrepreneur, société de portage salarial)
 - Formation gratuite (DPC), 1^{ère} évaluation « juniorat »